

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2016
de la **Fondation abritée Adveniat**

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° Siren : 393 739 594

**Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2016
de la **Fondation abritée Adveniat****

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée Adveniat, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du bureau de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Adveniat au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondation Notre Dame
*Comptes annuels 2016 de la
Fondation abritée Adveniat*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les notes 3.2.2 « Fonds dédiés » et 4.2.1 « Report à nouveau » exposant le traitement comptable dans les comptes de la fondation abritée de la partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture.

Fait à Courbevoie, le 27 juin 2017,

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S



Julien MARIN-PACHE



Jérôme EUSTACHE

FONDATION
ADVENIAT
LA FONDATION DES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 23 novembre 2010
Convention de création en date du 23 novembre 2010

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
2016**



Objet : La Fondation Adveniat a pour objet d'apporter un soutien moral et financier à des actions développées tant en France qu'à l'International :

- d'éducation et de loisirs, sportifs et culturels, notamment en direction de la jeunesse;
- des actions de formation et d'aide à la réflexion pour la construction de l'individu et de sociétés plus justes;
- des actions de soutien envers les personnes en difficulté sociale.

FONDATION ADVENIAT

BILAN 2016 (en €)

ACTIF	2016			2015	PASSIF	2016		2015
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat
					Fonds associatif	0	0	0
					Dotation pérenne non consommable	0	0	0
					Dotation statutaire			0
					Dotations complémentaires			0
					Apports des fondations abritées	0	0	0
					Dotation initiale			
					Dotations complémentaires			
					Dotations consommables		0	0
Comptes de Liaison	1 247	0	1 247	1 233	Comptes de liaison	0	0	
Total Actif immobilisé	0	0	0	-	Réserves affectées		0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	Report à nouveau	230 715	200 069	
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	0	0	0	0	Résultat de l'exercice	0	30 646	
- Terrains	0	0	0					
- Constructions	0	0	0		Fonds dédiés	0	0	200 069
- Immobilisations en cours	0	0	0		- Fonds dédiés aux fondations abritées	0	-	200 069
Immobilisations financières	0	0	0	0	- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées			0
- Obligations	0	0	0		- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Obligations, intérêts courus à recevoir	0	0	0		- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide			
- Actions	0	0	0		Dettes & Assimilées	33 506	33 506	212 987
- Autres (FCP, etc.)	0	0	0		- Emprunts financiers divers	0	0	
Créances et Comptes rattachés	2 190	0	2 190	1 780	- Dettes financières diverses	0	0	
- Donateurs et Organismes	2 190	0	2 190	1 780				
- Autres créances	0	0	0		- Fournisseurs et comptes rattachés	2 256	2 256	9 218
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	- Dettes fiscales et sociales	0	0	
- Fonds obligataires y compris coupons courus	0	0	0		- Projets bénéficiaires restant à solder	31 250	31 250	203 769
- Autres valeurs mobilières de placement	0	0	0		- Autres dettes	0	0	
Disponibilités	260 783	0	260 783	410 043	Produits constatés d'avance	0	0	
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	260 783	0	260 783	410 043				
Charges constatées d'avance	0	0	0					
Total actif circulant	262 973	0	262 973	411 823				
TOTAL ACTIF	264 221	0	264 221	413 056	TOTAL PASSIF	264 221	264 221	413 056

FONDATION ADVENIAT

Compte de résultat 2016

	2016	2015	variation 2016-2015 en %
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	228 694	159 921	43,00%
Dons manuels affectés	0		
Total des collectes	228 694	159 921	43,00%
Legs & donations	0		
Subventions d'exploitation	0	0	
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes	0		
Total des produits d'exploitation	228 694	159 921	43,00%
Missions sociales			
Projets engagés	144 981	213 880	-32,21%
Charges externes	46 628	41 526	12,29%
dont charges externes missions sociales			
Charges de personnel	0	0	
Charges communes aux fondations abritées	10 574	9 198	15%
Dotations aux amortissements et provisions	0		
Autres charges- Impôts	0		
Total des Charges d'exploitation	202 183	264 604	-23,59%
Résultat d'exploitation	26 511	-104 683	-125,33%
Produits financiers	4 135	3 531	
Charges Financières	0		
Résultat financier	4 135	3 531	17,10%
Produits exceptionnels	0		
Charges exceptionnelles	0		
Résultat exceptionnel	0	0	
<i>Report des fonds dédiés spécifiques année N-1</i>	<i>0</i>		
<i>Report des fonds dédiés année N-1</i>		<i>301 221</i>	
<i>Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)</i>	<i>0</i>		
<i>Engagements à réaliser sur ressources sur année N</i>		<i>200 069</i>	
<i>Report des fonds dédiés spécifiques année N+1</i>	<i>0</i>		
Total des Produits	232 829	464 673	-49,9%
Total des Charges	202 183	464 673	-56,5%
Résultat de l'exercice avant affectation	30 646	0	
Augmentation de la dotation (fonds associatif)	0		
Affectation en dotation complémentaire	0		
Affectation au poste réserves	0		
dont Fonds dédiés sur subventions publiques	0	0	
Résultat de l'exercice	30 646	0	

Fondation abritée ADVENIAT
Compte d'emploi des Ressources 2016

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		200 069
1- MISSIONS SOCIALES	144 981	144 981	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	232 829	232 829
<i>1-1 Réalisées en France</i>	<i>144 981</i>	<i>144 981</i>	<i>1-1 Dons et legs collectés</i>	<i>228 694</i>	<i>228 694</i>
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	228 694	228 694
- Versements à d'autres organismes agissant en France	144 981	144 981	- Dons manuels affectés		-
- Accompagnement des projets		-	- Legs et autres libéralités non affectés		-
<i>1-2 Réalisées à l'étranger</i>	<i>-</i>		- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement	-		1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 135	4 135
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public		-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	46 628	46 628	Produits financiers	4 135	4 135
<i>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>46 628</i>	<i>46 628</i>			
<i>Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées</i>	<i>20,0%</i>				
<i>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</i>					
<i>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
<i>2-4 Frais d'information et de communication</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 574	10 574	4- AUTRES PRODUITS	-	
Frais de gestion	10 574	10 574	Produits financiers		
Charges financières			Loyers		
		202 183			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	202 183		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	232 829	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II- REPRISES AUX PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		-
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	30 646		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	232 829		TOTAL GENERAL	232 829	232 829
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		202 183	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		202 183
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		230 715

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	-	Bénévolat	-
Frais de recherche de fonds	-	Prestations en nature	-
Frais de fonctionnement et autres charges	-	Dons en nature	-
TOTAL	-	TOTAL	-



ANNEXES

AUX COMPTES 2016

DE LA FONDATION ADVENIAT

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016	2
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	2
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.1 Cadre légal de référence	2
3.2 Principes comptables appliqués.....	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations	4
3.2.2 Fonds dédiés.....	4
3.2.3 Traitement des legs et donations.....	5
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	5
3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER).....	5
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	5
4.1 Notes sur l'Actif.....	5
4.1.1 Disponibilités.....	5
4.1.2 Créances.....	6
4.2. Notes sur le passif	6
4.2.1 Report à nouveau	6
4.2.2 Dettes.....	7
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS	7
5.1 Locaux.....	7
5.2 Effectifs.....	7
5.3 Contribution des bénévoles.....	7
5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes.	7
5.5 Charges administratives communes.....	7
5.6 Engagements hors bilan	8
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS	8



NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016

- La Fondation Adveniat a enregistré près de 228 K€ de dons en 2016 soit une augmentation de 43 % de ses ressources.
- Elle a ainsi pu décider de soutenir 10 projets à hauteur de 145 K€ dont le plus important demeure la construction d'un orphelinat au Vietnam (50 k€).
- Elle bénéficie de l'intervention d'un frère des Augustins de l'assomption pour le suivi des projets.



NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Adveniat sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.



NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Adveniat est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation Adveniat correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.



3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation Adveniat comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre de plus :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.



3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

3.2.2 Fonds dédiés

A la suite des recommandations de la Cour des Comptes, le traitement comptable des fonds dédiés a fait l'objet d'adaptations explicitées ci-dessous :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui n'est pas le cas de la Fondation Adveniat. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Adveniat sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.



3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2016, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2016. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

4.1 Notes sur l'Actif

4.1.1. Disponibilités

La Fondation Adveniat ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

Détail des disponibilités

	31/12/2016	31/12/2015
Compte sur livret et compte courant	260 783	410 043

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret.



4.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	2016	2015
Dons perçus en janvier au titre de l'année n-1	2 190 €	1 780 €
Total créances donateurs et organismes	2 190 €	1 780 €

4.2. Notes sur le passif

4.2.1 Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, à la suite du contrôle de la Cour des Comptes, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01.01.2016	200 069
Résultat 2016	30 646
Report à nouveau au 31.12.2016	230 715

La Fondation Adveniat dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Le montant des fonds dédiés (hors fonds dédiés spécifiques) au 31/12/2015 était de 200 K€. Ils sont présentés en report à nouveau au 1er janvier 2016. Le montant du report à nouveau au 31/12/2016 est donc de 230 K€ après affectation du résultat.



4.2.2 Dettes

	2016	2015
Comptes fournisseurs	2 256	9 218
Sous-total comptes fournisseurs	2 256 €	9 218 €
Soutiens de projets engagés à verser	31 250	203 769
Total projets engagés à verser	31 250 €	203 769 €
Total dettes et comptes rattachés	33 506 €	212 987 €

La variation la plus significative porte sur le versement des projets avec l'acquisition à l'automne du terrain pour l'orphelinat.



NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Locaux

La Fondation Adveniat ne dispose pas de locaux qui lui sont propres. Son siège est 79 avenue Denfert-Rochereau, Paris 14^e.

5.2 Effectifs

La Fondation Adveniat ne dispose pas de salariés dédiés.

5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Adveniat dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2016

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes.

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 65 097€. Ils sont partagés entre toutes les fondations à travers la contribution aux charges administratives.

5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives (727 082 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal,



fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du secteur Entraide. Elles s'élèvent en 2016 pour la Fondation Adveniat à 10 574 €.

5.6 Engagements hors bilan

Au 31/12/2016, il n'y a pas d'engagement hors bilan.



NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Total des projets Fondation Adveniat	10	144 981 €